23/03/2022

COMPTE RENDU ASSEMBLEE DES HABITANTS COMMUNE DE SAINT MARTIN CHATEAU DU 19 MARS 2022 à 16 hrs

Je me suis rendu à Saint Martin Château pour assister à une assemblée des habitants de la commune, de par une information que nous avions eu que le sujet d’implantation d’éoliennes sur la commune serait abordée . Ce genre d’assemblée parait faire partie des méthodes de relations entre du conseil municipal et les habitants .

Profitant d’un rayon de soleil cette réunion a pu se dérouler en extérieur . Sans avoir compté il me semble que l’assemblée était d’environ une trentaine de personnes .

Avant le début de l’assemblée j’ai demandé la parole afin de ma présenter et demander l’autorisation d’être présent en tant qu’observateur et représentant de l’association VITHEC . Aucune objection ne s’est manifestée .

Mr le Maire Nicolas DERIEUX présente le plan de cette assemblée qui se déroulera en 3 points principaux :

* Présentation des comptes
* Projet éolien
* Questions diverses

Un document de présentation des dépenses et recettes de la commune est distribué, alors que je ne me sentais pas légitime pour recevoir ce document, Mr DERIEUX a insisté pour que je le prenne, afin que je puisse suivre les explications .

J’ai pu constater que la commune mise beaucoup sur l’habitat pour maintenir et même augmenter les habitants sur la commune . L’acquisition de biens immobiliers, leur réhabilitation, d’important travaux d’isolation, ont permis d’ajouter aux recettes de la commune près de 33.000 euros pour l’année 2021 . D’autres projets permettront d’abonder ces recettes et d’augmenter de façon durable le patrimoine de la commune pour les années à venir . Mr DERIEUX conclu cette partie de la réunion en indiquant que le détail des comptes sera mentionné sur le prochain bulletin municipal .

Pour ouvrir la deuxième partie Mr DERIEUX indique que depuis 2 ou 3 ans des promoteurs éoliens contact la mairie en demandant de pouvoir présenter des projets d’implantation de parc éolien . La crise du Covid de ces 2 dernières années ont permis de repousser, mais il va bien falloir donner une suite à ces sollicitations et Mr DERIEUX dit avoir besoin de connaitre l’avis de ces administrés . Le sujet étant trés sensible de nombreuses questions sont posées qui tournent autour de 3 points principaux :

* La transition énergétique
* Les nuisances qui en découleraient
* Les avantages que pourrait en tirer la commune

Une confusion semble être installée auprès d’un groupe de participant qui pense que ces projets pourrait aller vers une autosuffisance de la commune .

Mr le Maire précise bien que les projets portent sur des installations industrielles dont la production est reliée au réseau national et même international . D’autres projets peuvent être envisagés pour une production d’électricité destinée à un usage local et approuvés voir financés par la commune, soit par l’éolien, le photovoltaïque ou la méthanisation . Il est indiqué que sur la commune des bâtiments agricoles d’un particulier sont recouverts de panneaux photovoltaïques .

Chacun s’est exprimé sur sa position quant à l’utilité d’une transition énergétique, de l’impératif qu’il y a de décroisser en matière de consommation électrique avec le paradoxe de l’encouragement soit disant écologique de la voiture électrique . D’autres opinions se sont exprimés sur le pour ou le contre du nucléaire et des centrales à énergies fossiles .

Les nuisances visuelles ont été évoquées avec divers avis allant de la beauté d’une éolienne jusqu’à le massacre de nos paysages . Il est un point qui a été souligné par un intervenant qui me semble intéressant, la ligne de crêtes séparant la commune avec celle de Saint Pardoux Morterolles sur laquelle la municipalité est partie prenante pour l’installation de 6 éoliennes (Iberdrola) complémentaire au parc « Sud Creusois ». Les éoliennes ne représenteraient qu’un dépassement de 1.5 à 2.5 cms en visuel compte tenu de la distance .

Ce point sur les éoliennes s’est conclue par une demande de vote à mains levées dont les réfractaires aux éoliennes ont obtenu une large majorité d’environ 20 personnes, 2 personnes ont répondu oui à ce projet et le reste de l’assistance s’est prononcé comme étant indécis . Mr Le Maire indique que la mairie ne répondra pas favorablement aux sollicitations des promoteurs éoliens et luttera si nécessaire en faisant appel à la justice, comme cela s’est déjà fait dans le passé . Je choisi ce moment pour demander la parole, qui m’est accordée . Mon intervention a pour sujet de mettre en garde contre l’invasion programmée de notre région par les éoliennes . Je donne l’exemple du projet de parc éolien « Sud Creusois » par EDF Renouvelable sur les 6 communes de Saint Pierre Bellevue, Vidaillat, Soubrebost, Saint Pardoux Morterolles, Faux Mazurat et Mansat la Courrière, qui à l’origine devait comporter 25 à 30 éoliennes . Ce projet n’aillant pas rencontrer trop de réticence voir même un engagement de certaines municipalités, d’autres promoteurs (Iberdrola, Valorem et VDN) sont venus faire des propositions, ce qui fait qu’aujourd’hui ces 6 communes ont des propositions pour presque 50 machines .Pour ce qui est de l’impact sur nos paysages j’encourage l’assistance à visiter le site de notre association www.vithec.fr sur lequel ils pourront se rendre compte de la dégradation de l’environnement de nos villages et hameaux par la domination de ces machines aux dimensions monstrueuses , sur lequel tous les promoteurs mentent sur la hauteur soit disant limitée à 150 mètres sur les zones du type R65 dont le plancher minimum des vols est de 248 mètres . Aucun promoteur ne voulant s’engager par écrit sur la hauteur maximum des éoliennes .

La température se faisant moins clémente il est décidé de réintégrer l’intérieur de la mairie, moment que je choisi pour m’éclipser discrètement .

Je tiens à remercier chaleureusement Mr le Maire, le conseil municipal et les administrés présents de la commune de Saint Martin Château, qui m’ont permis d’assister à cette démonstration de démocratie participative pour laquelle les personnes présentes se sont exprimés sans avoir à hausser le ton, l’écoute maximum étant de mise quelques soit l’opinion exprimée .

Nombre de conseils municipaux de communes environnantes et directement impliquées dans le projet du parc « Sud Creusois » devraient s’inspirer de ce modèle au lieu de profiter de leur position d’élus pour mettre en œuvre, sans la moindre consultation de leurs administrés, des actions relevant d’initiatives personnelles et bénéficiant à une poignée de personnes voir même allant dans le sens de favoriser leur propres intérêts ou ceux de leur famille .

J.C.Champeymond

Président de VITHEC